

 ****

**Règlement intérieur**

**AUDE TOUR GRAVEL 2025**

Date : 20 juillet 2025

Organisateurs : Département de l’Aude / Comité de l’Aude de cyclisme

**1. Nature de la manifestation**

La randonnée Aude Tour Gravel 2025 est une manifestation sportive non compétitive organisée sous la responsabilité du Département de l’Aude avec le concours du Comité de l’Aude de Cyclisme.

Elle se déroule sans classement, sans chronométrage, ni esprit de compétition. L’objectif est la découverte du territoire dans un esprit convivial et respectueux de l’environnement.

**2. Conditions de participation**

* Être âgé de 18 ans minimum (ou mineur avec autorisation parentale).
* Porter obligatoirement un casque homologué durant toute la randonnée.
* Disposer d’un vélo adapté au Gravel (freins en bon état, pneus adaptés).
* Être autonome sur le parcours (nourriture, eau, réparation, orientation si GPS).
* Respecter le règlement et les consignes des organisateurs à tout moment.

**3. Code de la route et sécurité**

* La circulation se fait sur routes ouvertes : chaque participant doit respecter strictement le Code de la route.
* Les carrefours dangereux peuvent être sécurisés par des signaleurs : les consignes doivent être respectées.
* L’organisateur décline toute responsabilité en cas de non-respect des règles de circulation.

**4. Respect de l’environnement**

* Il est strictement interdit de jeter des déchets en dehors des zones prévues (ravitaillements, arrivée).
* Le parcours traverse des milieux naturels sensibles : restez sur les chemins balisés.
* L’usage de la rubalise est temporaire et sera retiré après l’événement.

**5. Assurance**

* L’organisateur a souscrit une assurance Responsabilité Civile couvrant l’événement.
* Il est recommandé à chaque participant de disposer d’une assurance individuelle accident.
* En cas de dégradation volontaire, le participant pourra être tenu pour responsable.

**6. Droit à l’image**

Des photos ou vidéos peuvent être prises durant la randonnée.

En s’inscrivant, chaque participant accepte l’utilisation de son image dans les supports de communication de l’événement, sauf mention contraire signalée à l’organisateur.

**7. Engagement**

La participation implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement.